

Charte Union Saint-Grégoire Basket



Actualisé 20 mai 2025

Être licencié du club Union Saint Grégoire Basket, c'est, pour le jeune et ses parents, adhérer au projet et valeurs du club : plaisir de jouer, attitude sportive, engagement associatif des jeunes et des familles.

1. LES ENGAGEMENTS DU JOUEUR

11. Présence obligatoire et participation active aux entraînements de sa catégorie

- Le joueur doit être prêt et équipé à l'heure : tenue d'entraînement, **chasuble d'entraînement personnelle bleue/rouge** (prêt possible en U7, U9, U11), chaussures propres (réservées à la salle), gourde à son nom.
- Les joueurs sont ponctuels, assidus et actifs en séance. Ils donnent d'eux-mêmes pour progresser seul et en groupe, dans un bon état d'esprit sportif. **Les comportements difficiles répétés à l'entraînement entraîneront des sanctions (suspension entraînements et suspension matchs).**
- Un joueur qui a une douleur en cours prévient l'entraîneur en début de séance pour moduler les exercices.
- Un joueur qui est exceptionnellement absent doit **signaler son absence en amont de la séance** sur le whatsapp d'équipe. **Il sera tenu compte de l'absentéisme aux entraînements dans la participation aux matchs du WE et la constitution des équipes engagées par le club, qui n'est pas figée à l'année.**

12. Participation aux matchs des adhérents U9 à Sénior

- Pour la catégorie U9, sont organisées 8 rencontres/an, en plateaux *2h joués le samedi en équipe de novembre à mai (tous les 15 jours hors vacances). L'engagement en équipe est validé pour l'année en septembre.
- Pour les catégories U11 à Sénior, tout joueur engagé en équipe participe à 20 matchs par an soit 5 allers et 5 retours sur chacune des 2 phases (oct-déc, janv-mai).
- La présence du joueur est primordiale pour progresser individuellement, mais aussi ses co-équipiers et l'équipe. **Les convocations se font sur un whatsapp d'équipe où la présence des joueurs est à renseigner dans les délais cf §23.** Le jour du match, le joueur se présente à l'heure et au point de RDV fixé, avec les équipements nécessaires : tenue club orange « tango » (maillot + short), chaussures propres dans un sac, gourde, serviette éventuelle. La tenue est à laver par le licencié lui-même après chaque match et à restituer au coach au dernier match de la saison (sauf pour les U9 où les tenues sont données/reprises à chaque match).

13. Participation obligatoire des adhérents U11 à Sénior aux tables et arbitrages

- Pour les joueurs U11 à Sénior, lorsque le match est joué à domicile, les joueurs sont convoqués tour à tour en binôme encadré par le club pour tenir la table ou arbitrer un autre match, généralement avant/après le leur. **Les convocations se font par mail, et chaque joueur doit y répondre dans les délais cf § 24.**
- **Ces participations font partie intégrante de l'engagement du jeune dans le championnat.** Sans cette participation des jeunes, le championnat n'est pas organisable. **Au 3^{ème} refus, le jeune devra s'acquitter d'une désignation supplémentaire sur le prochain match de son équipe.**

14. **Entraide d'équipe** : le club se réserve le droit de demander (ou non) à des joueurs de venir en renfort d'une autre équipe, principalement pour les équipes qui auraient des joueurs blessés compromettant la tenue de rencontres. L'absentéisme des joueurs dans une équipe n'est pas un motif d'entraide, chaque équipe doit se mobiliser.

15. **Respect des règles, Fair-Play, Attitude Sportive** : dans toute situation, à la salle comme à l'extérieur, le joueur doit se rappeler qu'il représente le club et ses valeurs. Il doit **respecter les règles et les personnes participantes** : entraîneur, coach, coéquipiers, adversaires, arbitres, responsables de salle/table/marque, et tous les bénévoles du club **sous peine de sanction par le club d'origine ou le club adverse.**